



Vide-greniers du FC REZE – 07 avril 2024

Parking Leclerc Océane

Règlement

Article 1 : L'exposant doit se plier au règlement de la manifestation. L'organisateur se réserve le droit de refuser toute candidature susceptible de troubler l'ordre public ou la moralité de la manifestation.

Article 2 : La manifestation est réservée aux particuliers pour la vente d'objets personnels et usagés. La vente d'armes en état de fonctionnement est interdite. La vente exclusive de vêtements ou de produits alimentaires est également interdite.

Article 3 : Pour avoir accès à un emplacement, l'exposant doit avoir rempli les formalités administratives et acquitté son inscription. Le jour du vide greniers, il devra être muni de la pièce d'identité conforme à la copie fournie à l'inscription.

Article 4 : L'accès à l'emplacement pour déballer ne peut se faire qu'accompagner d'une personne responsable de l'organisation. Tout exposant s'engage à accepter l'emplacement qui lui est indiqué par la personne responsable de l'organisation. Il ne peut en aucun cas choisir son emplacement.

Article 5 : Dans le cas où plusieurs exposants souhaiteraient être placés côte à côte ou à proximité, il est impératif que les véhicules arrivent en même temps au pointage d'entrée. L'équipe d'organisation, sans garantir le résultat, fera son maximum pour satisfaire ce souhait.

Article 6 : L'accueil des exposants a lieu le matin de 7h00 à 8h30. Tout exposant se présentant après 8h30 se verra refuser l'installation de son stand. L'exposant s'engage à recevoir le public à partir de 8h30 et à ne pas remballer avant 17h00, sauf intempéries.

Article 7 : En cas d'intempéries ou de désistement de l'exposant, il ne sera effectué aucun remboursement de l'inscription.

Article 8 : Les objets déballés appartiennent et sont sous la responsabilité de l'exposant, tant en cas de casse, de vol ou d'autre préjudice.

Article 9 : L'emplacement devra être propre, débarrassé de tout objet, papier et déchet au départ de l'exposant. Une caution de 10€ par dossier est exigée pour garantir cette propreté, La caution sera restituée sur site après vérification par l'organisateur de l'état du ou des emplacements.



Vide-greniers du 7 avril 2024 - Demande de réservation d'emplacement(s)

Je soussigné.e,

(Nom et prénom de l'exposant)

NATURE et N° DE LA PIECE D'IDENTITE :

Tél : Mail (en majuscules) :@

(mail obligatoire pour la confirmation d'inscription)

- Je suis et/ou j'ai un ou plusieurs enfants licenciés au FC Rezé Oui Non
- J'habite la commune de Rezé Oui Non
- Je réserve emplacement(s) (5mx5m) x 15€ = € chèque à l'ordre de « FC Rezé »
- Caution de 10 € **par dossier** pour garantie de restitution de l'emplacement propre : chèque à l'ordre de « FC Rezé » ou espèces
- Je viendrai avec : Véhicule léger Véhicule léger avec remorque
- Camion de hauteur < 2m Camion de hauteur > 2m
- Je reconnais avoir pris connaissance du règlement de la manifestation joint et déclare l'accepter sans réserve.
- Conformément à la réglementation en vigueur, j'atteste m'engager à ne pas participer à plus de deux autres manifestations de la même nature au cours de l'année civile 2024.

Date :

Signature

A RENVoyer pour inscription : le bulletin, le chèque pour paiement du ou des emplacements, la caution de 10 €, ainsi qu'une photocopie recto et verso de la pièce d'identité (carte d'identité, permis de conduire ou passeport) de l'exposant.e.

Ces 4 documents sont à renvoyer à

Football Club Rezé

10 rue Victor Hugo – 44400 Rezé

✉ fcr93.videgrenier@gmail.com